



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°524) DE MISE A
DISPOSITION DE LA SALLE POLE
DOCUMENTAIRE, A L'ASSOCIATION CHŒUR
SAINT-LOUIS**

**DÉCISION N° AU-18-258
EN DATE DU 22 AOUT 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la demande de l'Association « Chœur Saint-Louis de Vincennes » représentée par Madame Marie-Geneviève FRANCE, en qualité de présidente, et domiciliée, 41-43 rue Raymond du Temple, 94300 Vincennes, afin d'organiser une répétition, les samedis 22 septembre, 20 octobre, 17 novembre, 8 décembre 2018 et 19 janvier, 9 février, 16 mars et 20 avril 2019 de 14 h à 18 h dans la salle Pôle Documentaire ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Chœur Saint-Louis de Vincennes » représentée par Madame Marie-Geneviève FRANCE, en qualité de présidente, et domiciliée, 41-43 rue Raymond du Temple, 94300 Vincennes, une convention de location de salle, afin d'organiser des répétitions, les samedis 22 septembre, 20 octobre, 17 novembre, 8 décembre 2018 et 19 janvier, 9 février, 16 mars et 20 avril 2019 de 14 h à 18 h dans la salle Pôle Documentaire ;

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20180822-lmc1H5528H1-AR Date de réception en Préfecture : 22/08/2018 Date de Publication : 22/08/2018
